

Gatineau, le 13 juillet 2022

Monsieur Bernard Roy, directeur général
MRC de Pontiac
602, route 301 Nord,
Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0

Objet : Résolution portant sur la stratégie régionale de production de bois (SRPB) pour le territoire forestier public en Outaouais

Monsieur le directeur,

La Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais (DGFo) a pris connaissance de la résolution de la TRGIRTO datée du 15 juin 2022 portant sur la stratégie régionale de production de bois pour le territoire forestier public en Outaouais, en vue du Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2023-2028.

La DGFo remercie la TRGIRTO pour sa reconnaissance du travail accompli par les experts du MFFP sur la SRPB proposée.

Cette première version de la SRPB, intégrée dans les PAFIT 2023-2028, sera bonifiée au cours de la période quinquennale, en prévision de la stratégie 2028-2033. Il sera alors possible de poursuivre les discussions sur certains éléments de ladite stratégie qui nécessitent une réflexion plus poussée ou qui ont besoin d'être bonifiés. La SRPB est travaillée en continu.

La DGFo n'est toutefois pas favorable à l'inscription du pin blanc (PIB) et du pin rouge (PIR) au statut d'essences vedettes, comme recommandé par le comité de travail de la TRGIRTO sur la SRPB. Plusieurs explications ont déjà été fournies au comité pour appuyer cette décision, notamment :

- La vulnérabilité du PIB à la rouille vésiculeuse, au charançon et à la maladie du feuillage, particulièrement en contexte de changements climatiques. Les résultats des bilans des inventaires phytosanitaires réalisés par le passé démontrent des problématiques récurrentes de rouille dans les superficies aménagées malgré les budgets déjà consentis pour réduire leur vulnérabilité à cette maladie.

- La difficulté de régénérer et d'aménager le pin blanc qui, en l'absence de feux de forêts et de la possibilité d'utilisation de phytocide, exigent plusieurs interventions sylvicoles (scénarios sylvicoles exigeants et coûteux) pour un taux de succès moindre que pour les autres essences vedettes.
- La faiblesse des marchés de bois de trituration complique l'aménagement des pinèdes à feuillus propices aux activités de reboisement. Les demandes des industriels pour limiter la récolte des sapins, érables rouges et bouleaux à papier interfèrent avec les scénarios sylvicoles prévus pour régénérer les pins blancs. Il y a donc moins de sites propices pour effectuer les reboisements.

La combinaison de ces constats nous a amené à diminuer la mise en terre du pin blanc à 250 000 plants par année.

Concernant le pin rouge, bien qu'il semble démontrer un bon potentiel d'adaptation aux changements climatiques, son faible potentiel d'utilisation comme produit, à l'exception des poteaux, et la faible présence de sites propices à l'espèce sur le territoire, font en sorte qu'il n'est pas retenu comme essence vedette.

Il n'en demeure pas moins que le PIB et le PIR sont désirés pour la transformation et sont dites « à promouvoir » dans le PAFIT et les traitements sylvicoles visent à en augmenter la proportion dans les peuplements aménagés. Dans la SRPB, les pins n'auront pas d'objectifs de production supplémentaires que ceux déjà définis à l'enjeu écologique lié à la composition végétale des forêts visant à augmenter leur présence sur le territoire. Les actions identifiées via cet enjeu sont notamment :

- des traitements lorsque les pins blancs et rouges et/ou chênes rouges atteignent plus 25% de la surface terrière;
- des scénarios de reboisement sur les sites propices.

La DGFO tient à souligner l'implication soutenue de la TRGIRTO dans le comité de travail sur la SRPB.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pierre Labrecque, ing. f.
Directeur régional p.i. de la gestion des forêts du secteur sud-ouest